

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité. Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de douze mois maximum, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité et de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation administrative des agents recrutés sur des contrats temporaires et saisonniers d'activité,

Les besoins du service amènent la Collectivité à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face,

- à l'accroissement temporaire d'activité :

Libellé cadre d'emploi	Service	Nombre de poste	Temps de travail	Date début contrat	Date de fin contrat	Catégorie	IM minimum	IM maximum
Cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine	Administration générale	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	826
Cadre d'emplois des Attachés	Administration générale	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	835
Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine	Administration générale	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Administration générale	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Adjoints techniques	Atelier technique	2	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjoints techniques	Atelier technique	1	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjoints techniques	Atelier technique	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique	EM&D	4	20h	01/10/2024	31/08/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs	Finances	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478

Cadre d'emplois des Adjointes techniques	Informatique	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Agents de maitrise	Informatique	1	35h	01/10/2024	30/09/2024	C	369	508
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs	Services supports	3	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Services supports	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Attachés	Services supports	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	A	395	835
Cadre d'emplois des Adjointes techniques	Direction de l'aménagement et de l'environnement	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Attachés	Valorisation des déchets	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	835
Cadre d'emplois des Ingénieurs	Valorisation des déchets	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	835
Cadre d'emplois des Techniciens	Valorisation des déchets	2	35h	01/10/2024	30/09/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Valorisation des déchets	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Agents de maitrise	Valorisation des déchets	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	369	508
Cadre d'emplois des Adjointes techniques	Valorisation des déchets	4	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjointes techniques	Valorisation des déchets	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs	Valorisation des déchets	1	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Attachés	Cohésion territoriale	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	835
Cadre d'emplois des ETAPS	Equipements aquatiques	3	35h	01/01/2025	31/12/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Opérateurs des APS	Equipements aquatiques	1	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjointes techniques	Equipements aquatiques	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs	Equipements aquatiques	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Equipements aquatiques	1	35h	01/01/2025	31/12/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs	Halle Olympique	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjointes	Halle Olympique	2	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478

d'animation								
Cadre d'emplois des Adjoints techniques	Halle Olympique	3	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs	Halle Olympique	1	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Halle Olympique	1	35h	01/01/2025	31/12/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs	Médiathèques	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Rédacteurs	Médiathèques	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	B	373	592
Cadre d'emplois des Attachés	Médiathèques	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	835
Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine	Médiathèques	3	35h	01/01/2025	31/12/2025	C	366	478
Cadre d'emplois des Attachés du patrimoine	Médiathèques	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	A	395	826
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs	Ressources Humaines	1	35h	01/10/2024	30/09/2025	C	366	478

Suite à une erreur d'écriture, un poste pour faire face à l'accroissement d'activité au titre de l'année 2024 est à clôturer :

Libellé cadre d'emploi	Service	Nombre de poste	Temps de travail	Date début contrat	Date de fin contrat	Catégorie	IM minimum	IM maximum
Adjoint technique	Atelier technique	1	35h	01/06/2024	31/05/2024	C	366	387

Ces agents contractuels assurent leurs fonctions à temps complet ou à temps non complet.

Dans la mesure où l'emploi non permanent créé dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité n'existe pas à titre permanent, le traitement est calculé par référence à l'indice majoré minimum dans la limite de l'indice terminal du grade de recrutement, en fonction de l'expérience et des compétences des agents recrutés.

Le régime indemnitaire est versé dans les conditions prévues par délibération du 26 septembre 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide les recrutements conformément à l'article L.332-23 du Code général de la Fonction publique d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :
 - à un accroissement temporaire d'activité,
 - à un accroissement saisonnier d'activité,
- charge M. le Président, ou à défaut son représentant, de :
 - constater les besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
 - procéder aux recrutements,
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les contrats nécessaires ;

- *précise que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 :*
 - *le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés,*
 - *le régime indemnitaire dans les conditions fixées par délibération du 26 septembre 2024 pour les agents non titulaires,*
- *prévoit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ;*
- *impute les dépenses correspondantes au chapitre 012.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président,
Franck LOMBARD

